

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 6 mars 2017 à 20h

Par suite d'une convocation en date du 27 février 2017, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 6 mars 2017 à 20h

Étaient présents :

BOISHY Martine		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe		
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande		

Pouvoirs (6)

BOUDRY Marc à LUQUET Philippe,
 DESLOGES Gilbert à HUDSON Patricia,
 GUERIN Ludovic à GUERIN Maryline
 LEBOISNE Sébastien à LEMOUSSU Joël,
 PARIS Jean-Claude à COURTEILLE Éric,
 PARIS Solange à BOISHY Martine,

Absents excusés (1)

FERMIN Joëlle, GAOUYAT Claude, GAUCHER Antoine, GRASMENIL Éric, LANGLOIS Patrice, POIRIER Marcel, VAUFLEURY Gilles.

Secrétaire de séance : BOISHY Martine.

Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents :

Délibération pour versement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public d'ENDIS (ERDF)

1) Approbation du compte-rendu du 13 février 2017

Après correction et ajout ponctuation, le compte-rendu est approuvé.

2) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du PLUI

(annexe 1) : rapporteur Éric COURTEILLE et Joël LEMOUSSU

Monsieur COURTEILLE a lu l'intégralité du document explicatif du P.A.D.D.

Le projet est en 4 axes principaux :

- un territoire structuré et économe en foncier
- un territoire de proximité proposant une offre d'habitat et un bon niveau de services pour tous
- un territoire au service d'une dynamique de création d'emplois pour tous
- un territoire respectueux de son environnement et de son patrimoine

Les constructions et l'aménagement de la commune devront être faits dans le périmètre urbain pour limiter l'emprise sur les terres agricoles.

Le conseil a longuement débattu afin de pouvoir remplir le formulaire du P.A.D.D. que la communauté d'agglomération nous a demandé de remplir en conseil.

Délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil :

ACCEPTE le processus visé par le P.A.D.D. pour la commune de Buais-les-Monts.

3) Subventions associations et écoles : délibération.

Monsieur le maire nous fait lecture des demandes de subvention.

Les demandes de subvention des associations seront analysées en réunion d'adjoints.

La subvention de l'OGEC Immaculée Conception correspond au forfait 2016-2017 pour 5 élèves : 4 en maternelle soit : 1.342,64€ x 4 ce qui fait 5.370,56€ et 1 en élémentaire pour 445,15€, le total faisant 5.815,71€.

La subvention 2017 de l'École du Sacré Cœur de Mortain est également équivalent au forfait pour un élève en élémentaire : soit 415,15€

Délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil :

DÉCIDE l'attribution de la somme de 5.815,71€ à l'OGEC Immaculée Conception et de la somme de 415,15€ à l'École du Sacré Cœur de Mortain.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer ces règlements.

4) Présentation des devis travaux pour les ossuaires du cimetière de Buais : rapporteur

Joël LEMOUSSU.

Monsieur LEMOUSSU explique les devis reçus pour les ossuaires : sur trois demandés seul deux ont répondu : GOUDAL et Lepetit. Il s'agit de construire un ossuaire dans le cimetière de Buais afin de pouvoir transférer les ossements pour la restructuration du cimetière.

L'estimation pour un ossuaire :

- de **84 places** est de selon l'entreprise **GOUDAL** est d'un montant de **3.578,33€** HT et de **3.100,00€** HT selon l'entreprise **LEPETIT**,
- de **96 places** est de selon l'entreprise **GOUDAL** est d'un montant de **4.073,33€** HT
- de **108 places** est selon l'entreprise **LEPETIT** de **3.725,00€** HT

Précisons que la décision est prise dans le respect de la réglementation, en prévision d'exhumation des sépultures visées par la procédure « reprise de concession ».

Le choix du conseil se porte sur le devis de l'entreprise LEPETIT auquel il faut ajouter les frais d'exhumation, le conseil budgètera un montant total de 4.500,00€ pour ces travaux en 2017.

5) Approbation du rapport sur les Zones humides et le classement des haies Création de la Commission : délibérations.

Lors du précédent conseil municipal Messieurs FOURNEL et PANIER sont venus présenter les inventaires des zones humides, des haies et talus.

Monsieur COURTEILLE nous informe qu'il y a obligation de faire les délibérations accusé réception de ces inventaires et de créer une commission bocage de 6 personnes.

Délibération

A l'unanimité et après en avoir délibéré le conseil :

CRÉE la commission bocage, composée de 3 élus titulaires, 3 élus suppléants dont 2 exploitants agricoles, 2 randonneurs et 1 chasseur.

DÉSIGNE comme membres de cette commission :

Élus titulaires : COURTEILLE Éric, THIBERT Bernard, RUNGETTE Christian,

Élus suppléants : AUBRY Robert, VAUFLEURY Gilles, FERMIN Bernard,

Mme FERMIN Joëlle, GUERIN Maryline (*randonneuse*),

M. MILAN Bernard (*chasseur*).

6) Résultat appel d'offres R.D. 158.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre du 27 février 2017 pour les travaux de terrassement de la route de Landivy :

Lemée TP : 93 points et un montant de 64.988,50€ HT,

Pigeon TP : 96 points et un montant de 59.161,68€ HT

Mongodin : 98 points et un montant de 58.979,55€ HT

Le conseil après délibération confirme l'analyse de l'étude Ségur et choisi l'entreprise Mongodin pour la réalisation de ces travaux.

7) Validation du principe de mécanisme de neutralité fiscale (annexe 2)

Monsieur le maire Éric COURTEILLE et Monsieur LUQUET Philippe expliquent le principe de l'harmonisation fiscale par lissage.

La Communauté d'Agglomération devient le centralisateur des recettes, elle redistribue en garantissant aux contribuables aucune augmentation de taxe. Par cet effet de compensation les communes verront, par le biais du mécanisme de neutralité, la consolidation de leurs produits de fiscalité (taxe d'habitation, de foncier bâti et non bâti).

Délibération :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil :

VALIDE le principe du mécanisme de neutralité fiscale.

8) Présentation devis débroussailleuse et taille haies SAS centre Motoculteur Teilleulais (délégation).

Monsieur le maire nous explique la nécessité de l'achat d'une débroussailleuse et d'un taille haie pour le travail en extérieur de l'agent technique. Il s'agit de deux factures d'un montant total de 1.698,00€.

9) Date de la remise des Médailles

Le conseil décide de soumettre le choix de la date de la remise de médailles aux disponibilités de Messieurs les Sénateurs BIZET et BAS et Député HUET soit le 1^{er} ou le 8 juillet 2017.

10) Avenant n°1 et 2 ATECOM : délibération (annexe 3).

ATECOM nous a fait parvenir les avenants n°1 et 2 :

L'avenant n°1 a pour objet :

De modifier le prix du marché compte tenu des études et travaux supplémentaires

De modifier l'organisation du marché en supprimant les tranches conditionnelles pour les intégrer dans une seule tranche ferme.

L'avenant n°2 a pour objet :

De prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme.

De fixer le délai d'exécution de la tranche conditionnelle.

De fixer des prix nouveaux.

Délibération :

Le conseil à l'unanimité après en avoir délibéré :

APPROUVE les deux avenants,

DONNE pouvoir au maire Monsieur COURTEILLE Éric pour signer les documents nécessaires.

11) Charte d'entretien des espaces publics FREDON : rapporteur Philippe LUQUET.

Monsieur LUQUET Philippe rapporte que la charte d'entretien des espaces publics FREDON se prolonge l'année prochaine. Il faut éviter l'emploi des pesticides et l'employé communal devra prévoir un cahier de traçabilité de l'utilisation des produits qu'il emploie. Dans le cimetière où les pesticides seront encore utilisés, il faudra prévenir population avant, par voie de presse et/ou sur des écriteaux bien visibles.

12) Point en plus.

Délibération pour versement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public d'ENEDIS (ERDF)

Le conseil doit délibérer afin de communiquer à ENEDIS la mise à jour du niveau de la population communale et permettre le versement de la redevance d'Occupation du Domaine Public à l'échelle de notre territoire de Buais-les-Monts.

Délibération

Après délibération et à l'unanimité le conseil :

ACCEPTTE de communiquer tous les éléments nécessaires à ENEDIS pour la mise à niveau de la population communale.

13) Questions diverses.

- 1) Le SDEM qui a la charge de notre éclairage public nous informe que les ampoules de nos lampadaires ne sont plus aux normes et par conséquent plus conformes, le conseil doit prendre une délibération afin de permettre au SDEM de les remplacer par des ampoules à led.
Celles-ci seront subventionnées à hauteur de 70% du montant HT.

Délibération

Après avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

AUTORISE la SDEM à procéder au changement des ampoules des lampadaires de la commune de Buais-les-Monts.

- 2) Madame GUERIN Maryline et Monsieur LUQUET Philippe nous signalent la tenue d'une exposition de peinture les 6,7,8 mai 2017 à la salle polyvalente de Buais.
- 3) Station d'épuration, la troisième pompe a été révisée et peut remplacer une des deux autres en cas de panne.
- 4) Décision est prise que le bulletin municipal paraîtra une fois par an.
- 5) Le prochain relais pédestre aura lieu le 25 juin 2017.

Fin de la réunion à 23 heures 20.